

ASSEMBLÉE NATIONALE
8 juillet 2022

LOI DE FINANCES RECTIFICATIVE POUR 2022 - (N° 17)

Rejeté

AMENDEMENT

N° CF43

présenté par
M. Charles de Courson et M. Castellani

ARTICLE PREMIER

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

La suppression de la contribution à l'audiovisuel public soulève le délicat problème du futur financement de l'audiovisuel public, de sa visibilité budgétaire et plus largement celle son indépendance. Cet amendement de suppression vise à garantir que si le dispositif de suppression doit être maintenu, de nouvelles garanties et principes doivent alors être mis en place.